

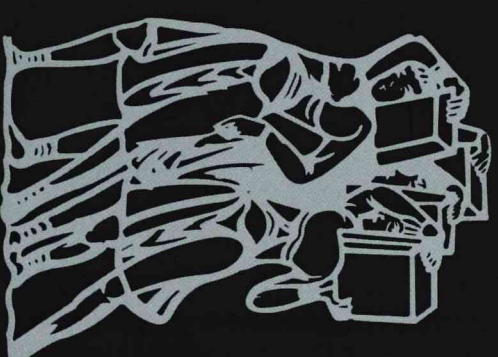
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA FRANCOPHONIE  
 Direction du Patrimoine  
 Sous-direction de l'inventaire général  
 et de la documentation  
 du Patrimoine.



Direction  
 du patrimoine



L'INVENTAIRE GÉNÉRAL  
 DES MONUMENTS  
 ET DES RICHESSES ARTISTIQUES  
 DE LA FRANCE  
 MINISTÈRE DE LA CULTURE  
 ET DE LA FRANCOPHONIE



« UNE AVENTURE DE L'ESPRIT »  
André Malraux

LES INVENTAIRES AVANT L'INVENTAIRE

L'INVENTAIRE GÉNÉRAL  
un point de vue nouveau sur le patrimoine

SERVICES RÉGIONAUX DE L'INVENTAIRE  
ET CENTRES DE DOCUMENTATION DU PATRIMOINE  
DANS LES DIRECTIONS RÉGIONALES  
DES AFFAIRES CULTURELLES



Nous écartons, nous aussi, les œuvres que nous ne voyons pas. Mais que nous puissions ne pas les voir, nous le savons, et sommes les premiers à le faire ; et nous connaissons le piège de l'idée de maladresse. Si bien que nous ne tentons plus un inventaire des formes conduit par la valeur connue : beauté, expression, etc. qui orientait la recherche ou la résurrection, mais, à quelques égards, le contraire : pour la première fois, la recherche, devenue son objet propre, fait de l'art une valeur à découvrir, l'objet d'une question fondamentale.

Et c'est pourquoi nous espérons mener à bien ce qui ne put l'être pendant cent cinquante ans : l'inventaire des richesses artistiques de la France est devenu une aventure de l'esprit.

De ce qu'est une telle entreprise, de l'effort et de la méthode qu'elle exige, M. André Chastel dit ici ce qui devait être dit. Et de « l'habitude mentale nouvelle » sur laquelle elle se fonde – en la développant... Ce nationalisme artistique local, cette volonté de sauver les œuvres que l'on peut sauver, et de garder trace des autres, ne sont pas nouveaux à proprement parler ; mais nous les rencontrons dans des conditions nouvelles et nous savons, au moment où nous entreprenons cet inventaire – destiné par la nature de nos arts à être le plus divers de tous – qu'il sera très différent de ce qu'il eût été au siècle dernier, et même lorsque furent entrepris quelques-uns des inventaires étrangers. Il apporte beaucoup plus qu'une sorte de cadastre artistique, un complément de ce qui existe dans son domaine ; le tout n'est pas seulement ici la somme de ses parties. En même temps qu'il apporte à nos connais-

sances un complément fort étendu, il suggère une mise en question, sans précédent, des valeurs sur lesquelles ces connaissances se fondent.

Les objets d'archéologie peuvent être définis en tant que témoins. On les rassemble selon des méthodes d'ordre scientifique, ou qui tentent de l'être. L'inscription inconnue rejoint l'inscription connue, et le morceau d'architrave, la colonne mutilée. Il n'en va pas de même des œuvres d'art. Au musée, dans notre mémoire, dans nos inventaires, l'objet inconnu, depuis un siècle, rejoint moins l'objet connu que l'œuvre dédaignée ne rejoint l'œuvre admirée. L'inventaire qui rassemblait les statues romaines de Provence n'était pas de même nature que celui qui leur ajoute les têtes de Roquepertuse et d'Entremont.

Il ne s'agit pas seulement d'une « évolution du goût ». (Évolution d'ailleurs troublante, comme celle de la mode, car nul n'a expliqué ce qui pousse les hommes à être barbus sous Agamemnon, Henri IV et Fallières, et rasés sous Alexandre ou Louis XV.) Ce n'est pas seulement le goût qui, dans les inventaires, ajoute les statues romanes aux statues romaines et les œuvres gothiques aux œuvres romanes, avant de leur ajouter les têtes d'Entremont. Mais ce ne sont pas non plus les découvertes, car les œuvres gothiques n'étaient point inconnues : elles n'étaient qu'invisibles. Les hommes qui recouvrirent le tympan d'Autun ne le voyaient pas, du moins en tant qu'œuvre d'art. Pour que l'œuvre soit inventoriée, il faut qu'elle soit devenue visible. Et elle n'échappe pas à la nuit par la lumière qui l'éclaire comme elle éclairait toujours, mais par les valeurs qui l'éclairaient comme elles ont toujours éclairé les formes délivrées de la confusion universelle. Tout inventaire artistique est ordonné par des valeurs ; il n'est pas le résultat d'une énumération, mais d'un filtrage.

*André Malraux*

## Les inventaires avant l'Inventaire

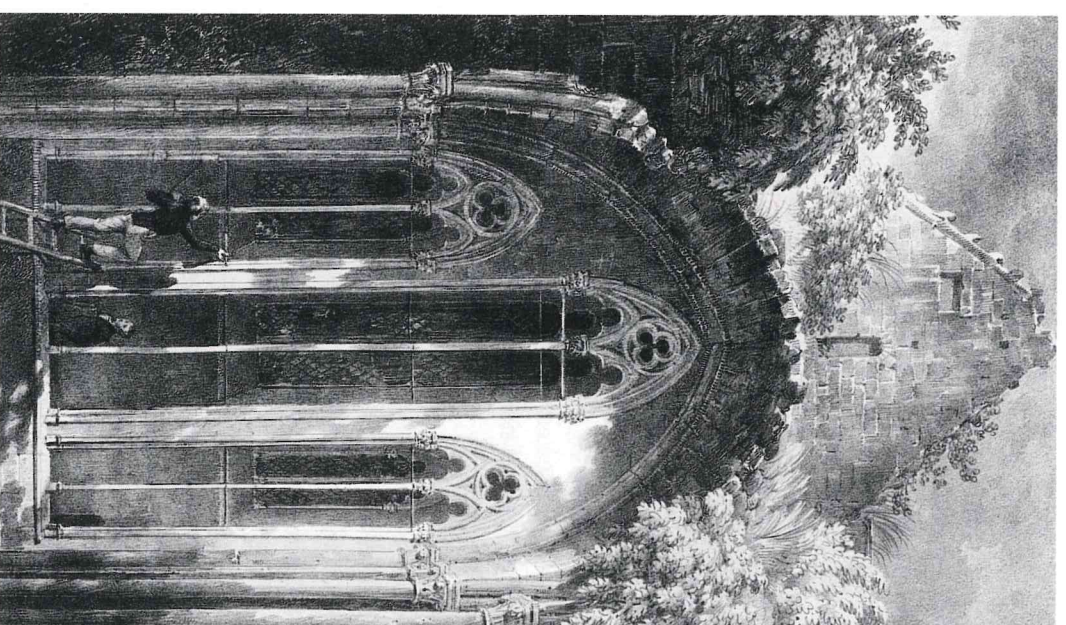
Des recueils illustres comme les *Mémoires pour servir à l'histoire des Maisons royales* (1681) de Félibien et les *Monuments de la Monarchie française* (1729-1733) de Montfaucon, ont été sous l'Ancien Régime les inventaires monumentaux d'une époque où ne comptaient comme édifices que les ouvrages d'architecture dotés d'un prestige politique ou religieux. La conception plus large de l'histoire qui se développa au XIX<sup>e</sup> siècle, éveilla une conscience nouvelle de la valeur du « patrimoine » national : les monuments révélèrent le « génie » d'une nation. Aussi est-ce avec une impatience croissante que les esprits avertis assistaient aux destructions massives dues à l'hostilité populaire envers les témoins d'un âge détesté, et surtout à l'indifférence commune en face de la spéculation et à une idée sommaire de la modernisation. La disparition rapide des grandes abbayes, des châteaux, des vieux quartiers urbains était pour la communauté un appauvrissement sans contrepartie ; leur perte était – et est restée – d'autant plus sensible que dans nombre des cas nul n'avait pris la peine de les décrire avec un soin suffisant, de les « enregistrer » pour l'histoire.

Une double nécessité se fit jour dans le premier quart du XIX<sup>e</sup> siècle : inventorier et conserver. Énoncé sous la Convention, repris par le ministre Montalivet en 1810 avec une circulaire due à Alexandre de Laborde, ce programme aboutira avec Guizot après

1830. En 1837, est créé le Comité des arts et monuments présidé par Victor Cousin, qui se propose de publier et illustrer « tous les monuments qui ont existé ou qui existent encore sur le sol de la France ». Plus précisément encore, le Comité « fait connaître tous les monuments d'art en France dans tous les genres : monuments religieux, militaires, civils. Il fait dessiner et graver pour les conserver à l'avenir les œuvres remarquables d'architecture, de peinture, de sculpture en pierre, en marbre, en bois... ». Entreprense d'une ampleur incroyable ! La France était le premier pays à concevoir un effort de cet ordre.

Comme Paul Léon l'a exposé dans *La Vie des monuments français* (1951), les deux idées connexes d'inventaire et de conservation, qui avaient été conçues comme solidaires, devaient évoluer séparément. Les questionnaires et instructions officiels ont de plus en plus réduit la première tâche du programme trop vaste de Guizot. Le Comité des arts et monuments a provoqué l'éclosion d'innombrables enquêtes particulières et locales qui ont jeté sur nos origines une vive lumière, mais il a abandonné « l'inventaire descriptif des édifices au service chargé d'assurer leur conservation matérielle. La statistique monumentale s'est ainsi confondue avec la liste de classement des monuments historiques » (Paul Léon). Le Comité de 1837 a engendré, devant l'urgence des tâches pratiques, la Commission des monuments historiques responsable des mesures de protection et de classement ; quant aux projets d'ordre archéologique et scientifique, c'est le Comité des travaux historiques qui en a, en principe, hérité. D'où deux développements à considérer.

Jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, l'activité de la Commission des monuments historiques a été dominée par le souci – et la difficulté – de promouvoir une législation spéciale aux monuments anciens, et le devoir de susciter un corps d'architectes spécialisés. On peut dire qu'elle a parfaitement réussi. Mais pendant toute cette période, il paraissait indispensable de limiter la protection aux monuments types et de tenir une liste étroite de classement :



« Sur le terrain » en 1835  
Relèves à l'abbaye de Saint-Wandrille (Seine-Maritime)  
D. Taylor, Ch. Nodier, A. de Caillieux,  
*Voyages romantiques et pittoresques*  
dans l'ancienne France, t. 2, Normandie, 1835

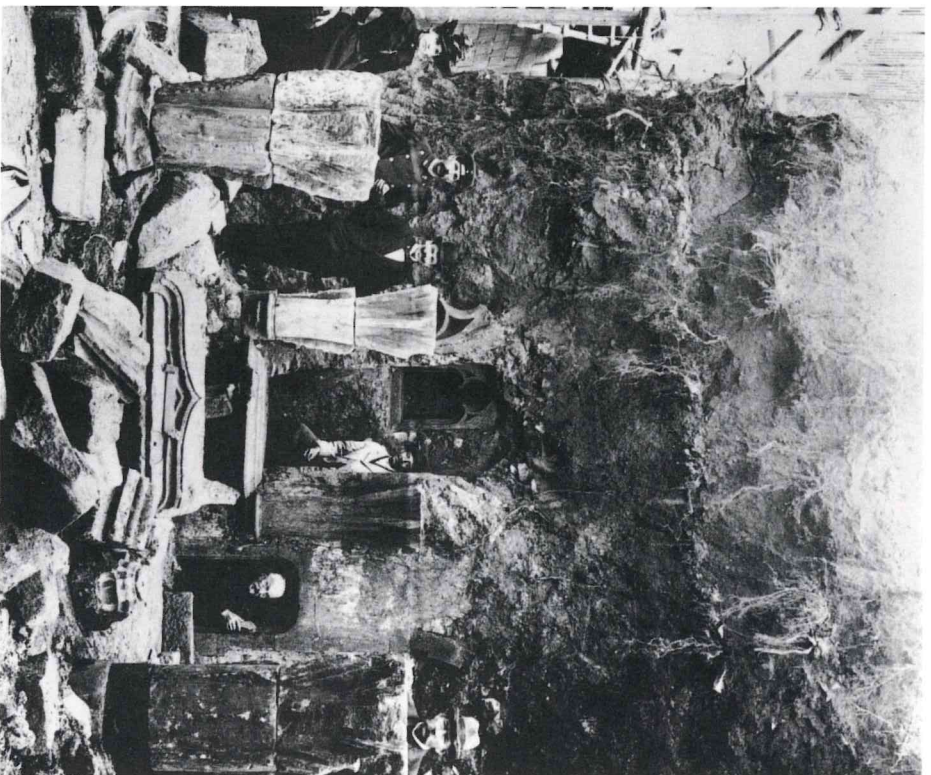
1803 édifices en 1875, 1919 en 1889, 2162 en 1900 (l'augmentation due à la mention d'éléments mobiliers n'est qu'apparente). Mais sur ce point, la doctrine dut évoluer dans les premières années du <sup>xx</sup>e siècle, à la suite de la loi de séparation qui obligea l'État à assumer plus précisément la responsabilité d'un grand nombre d'édifices culturels anciens, et d'un intérêt plus poussé pour les vestiges historiques. La loi du 31 décembre 1913 fut la mise au point durable de la législation et de la procédure administrative : en ajoutant aux listes de classement celles de l'inventaire supplémentaire qui étend la surveillance, le Service était amené à sortir de la notion étroite de protection.

Les dossiers qui s'accumulent ainsi depuis plus d'un siècle aux archives des Monuments historiques ont été saisis, au fur et à mesure des besoins, en fonction des exigences du Service, et les études des architectes en vue des interventions leur ajoutent un intérêt capital. Ces dossiers, qui ont souvent perdu de leur actualité, se limitent, bien entendu, aux édifices placés sous la surveillance du Service – ce qui, avec l'accroissement régulier des classements et inscriptions, finit d'ailleurs par être considérable. La publication en cours, sous le titre *Archives de la Commission des monuments historiques* (1855-1937, 11 volumes), est un choix de relevés de monuments typiques et de modèles graphiques pour les travaux de restauration.

Entre-temps, la réalisation d'un inventaire national connaissait une période d'enthousiasme, puis de stagnation, et enfin d'abandon, comme la plupart des grandes entreprises fondamentales conçues en France au milieu du siècle dernier. Parmi les tentatives de répertoire général, on mettra à part le recueil à destination populaire et d'ailleurs d'initiative privée, mais le seul qui ait été une réussite mémorable, que sont les *Voyages romantiques et pittoresques* de Taylor, Cailleux et Nodier (20 volumes et 4 000 planches), publiés de 1926 à 1978 et fondés sur un vaste emploi de la lithographie. Sur le plan proprement scientifique, les sociétés d'antiquaires et leur maison-mère, la Société française d'archéologie, fondée en

1834, ont lentement constitué, grâce à leurs congrès et à leurs bulletins, une magnifique réserve d'informations. Mais l'idée du « dénombrement complet des monuments français » énoncée parmi les buts de la SFA, n'a guère été suivie qu'en province, et encore dans quelques régions particulièrement actives : la Société des antiquaires de Normandie inspire la publication d'une *Statistique monumentale du Calvados*, en 5 volumes (1847-1862), qui reste, malgré son âge et une révision nécessaire, une sorte de modèle du genre. On doit à la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, les 11 volumes du *Répertoire archéologique de l'Anjou*, à la Société des antiquaires du Cher, les 8 volumes de la *Statistique monumentale du Cher* ; l'Académie de Reims a produit le *Répertoire archéologique* de l'arrondissement en 5 volumes (1885-1934), l'une des rares entreprises de ce genre qui se soit prolongée au-delà du <sup>xix</sup>e siècle. Dans l'ensemble, il n'est pas injuste de reconnaître que ces recueils méritoires sont inégaux, incomplets et périmés.

L'idée d'un inventaire mené à l'échelle nationale est apparue plusieurs fois. Le Comité des travaux historiques, conscient du rôle qui lui revenait, après la spécialisation de la Commission des monuments historiques dans les problèmes de classement et de restauration, avait pris, en 1858, l'initiative d'un *Répertoire archéologique des départements*, qui dégagera 8 volumes de 1861 à 1888 ; l'entreprise avait été conçue sous une forme trop étroitement archéologique et fut abandonnée. L'*Inventaire général des richesses d'art de la France*, lancé en 1872 par le ministère de l'Instruction publique, sur un rapport de Philippe de Chennevières, donna 21 volumes, parus de 1874 à 1913. Les ouvrages, qui servent encore de référence, ne sont malheureusement pas illustrés, mais les auteurs ont su pallier ce défaut par des descriptions précises et complètes. Il convient de citer encore le *Dictionnaire topographique de la France* bien que son objet ne soit pas celui de l'inventaire monumental : avec 34 volumes départementaux, parus de 1861 à 1954, il reste lui aussi incomplet.



Découverte de vestiges du couvent des Augustines de Thionville en 1903,  
lors du démantèlement des fortifications  
Le document photographique illustre les conditions de la découverte  
et l'état des fragments alors remis au jour  
Carte postale du fonds Engels, 1903  
Ville de Thionville, Archives municipales

La revue de ces initiatives, de ces ambitions successivement formulées et de ces abandons est consternante. On semble avoir pris son parti de l'échec dans la première moitié du <sup>XX</sup><sup>e</sup> siècle. Mais la pression des nécessités et l'évolution de la culture ne le permettaient plus dans l'énorme expansion de l'après-guerre, après 1950. Le problème s'imposa de nouveau et, semble-t-il, définitivement à l'attention, par la force des choses, à un moment où, l'aménagement du territoire et l'expansion urbaine rendant plus aléatoire la préservation des sites, des édifices, des ensembles, il devenait plus urgent et plus nécessaire que jamais de prendre la mesure du patrimoine. Ce qui, on dut le reconnaître avec surprise, n'avait jamais été fait que d'une manière inégale et incomplète. La France, qui avait été à l'origine de ces préoccupations au <sup>XIX</sup><sup>e</sup> siècle, se trouvait loin maintenant derrière les pays voisins, où, sous des formes diverses, s'étaient développées et ramifiées les initiatives du <sup>XIX</sup><sup>e</sup> siècle, assurant au patrimoine l'adhésion profonde de la culture commune.

Lors de l'élaboration du <sup>IV</sup><sup>e</sup> Plan de développement économique et social, le groupe « Monuments historiques » de la Commission de l'équipement culturel et du patrimoine artistique, présidé par Marcel Aubert, étudia le problème posé par la réalisation d'un Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France, et en retint le principe : « L'établissement d'un inventaire monumental tendra à la même politique d'intégration de ce patrimoine dans la vie nationale. L'inventaire portera sur les immeubles et objets mobiliers. »

La loi n° 62-900 du 4 août 1962 portant approbation du <sup>IV</sup><sup>e</sup> Plan de développement économique et social, a entériné ce projet. En application de ce texte et à l'initiative d'André Malraux, ministre d'Etat chargé des Affaires culturelles, un décret et un arrêté en date du 4 mars 1964, ont institué une Commission nationale chargée de préparer l'établissement de l'Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France.

*Le Bulletin de la Société de l'histoire de l'art français* (1964) tirait les conclusions des échecs répétés du passé : « On peut indiquer à quelles conditions l'entreprise doit répondre pour avoir une chance : elle suppose une forte articulation provinciale et une orientation scientifique et moderne. » L'Inventaire général se présente comme la plus vaste entreprise d'information fondamentale jamais réalisée dans le domaine artistique français. Son objet est la constitution d'une masse documentaire qui entend être complète sur les œuvres de l'architecture et de l'art de notre pays. Cette masse documentaire en cours de constitution peut et doit sans cesse être complétée, révisée, contrôlée et connaître de multiples modes d'exploitation, ce qui suppose la mise en place d'un service durable. Celui-ci doit s'insérer dans l'appareil administratif de la France comme un organe de référence et un instrument de gestion qui n'existait pas ; l'évolution précipitée du <sup>XX</sup><sup>e</sup> siècle vers les problèmes conjoints et souvent conflictuels de l'environnement et de l'aménagement en démontre chaque jour la nécessité.



Paslières, château du Chastel  
Fontaine (début <sup>XIX</sup><sup>e</sup> siècle) étudiée au cours de l'inventaire  
du canton de Châteaillon (Auvergne)  
(Cliché Inventaire général d'Auvergne)

# L'Inventaire général

## un point de vue nouveau sur le patrimoine

*« L'amour du patrimoine se manifeste de façon instinctive  
dans la conscience des terroirs  
et de façon éclairée  
dans la démarche du savoir »*

ANDRÉ CHASTEL, 1983

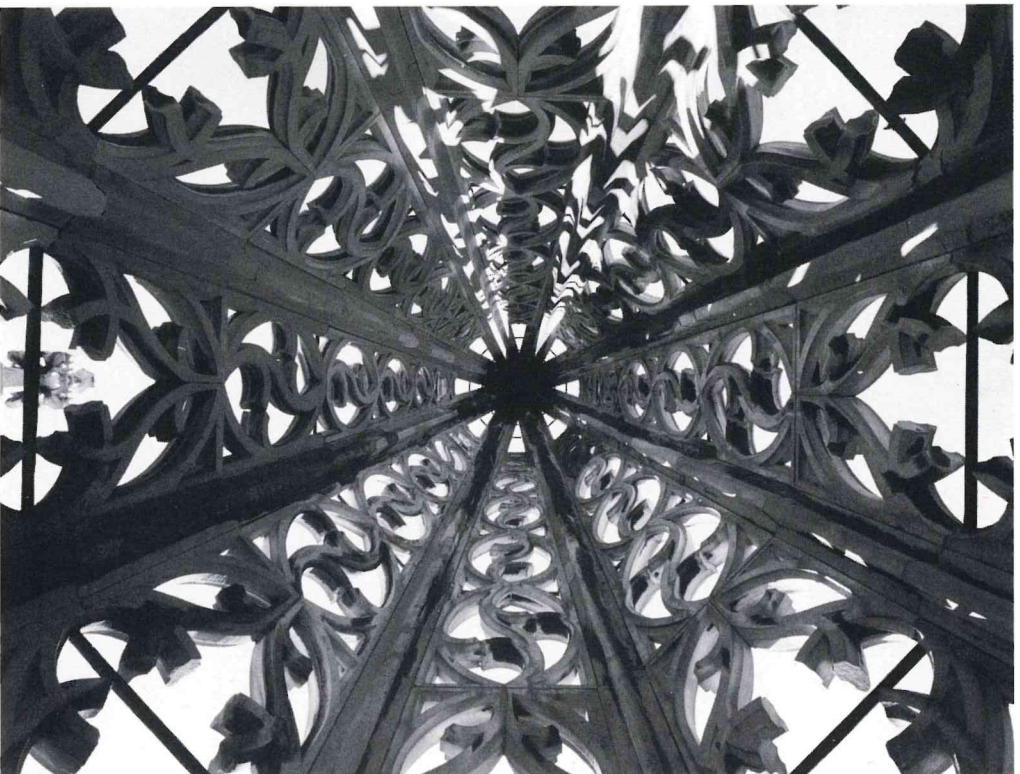
Créé par un décret du 4 mars 1964, qui fut suivi aussitôt de la création de deux équipes régionales, en Alsace et en Bretagne, l'Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France ne fut que lentement implanté dans toutes les régions de France.

Depuis 1982, toutes les directions régionales des Affaires culturelles ont un service de l'Inventaire.

Dans l'esprit d'André Chastel, qui en avait dessiné d'emblée les grandes lignes – forte implantation régionale, méthodes d'investigation modernes et rigoureuses –, il s'agissait de doter la France d'un service d'étude et de documentation sur le patrimoine national, à l'image de ce qu'avaient déjà entrepris d'autres pays d'Europe.

### **Une mission de recherche et de documentation à l'échelle du territoire**

L'Inventaire général est chargé de « recenser, d'étudier et de faire connaître toute œuvre qui du point de vue historique, artistique ou archéologique, fait partie du patrimoine national ». Il est conçu comme une entreprise de recherche fondamentale excluant toute



Thann (Haut-Rhin), église Saint-Thiébaud  
Tour nord, vue intérieure de la flèche  
(Cliché Inventaire général d'Alsace)

préoccupation fiscale ou administrative, dont l'objet essentiel est la constitution d'une masse documentaire homogène – dossiers descriptifs, plans, photographies, bibliographie et archives... – sur l'architecture et les œuvres d'art de notre pays. L'approche globale et systématique du territoire a fortement contribué à « inventer » de nouveaux domaines d'intérêt, en élargissant le champ – au patrimoine industriel et technique par exemple – ou en le rapprochant de nous – avec l'architecture du XX<sup>e</sup> siècle.

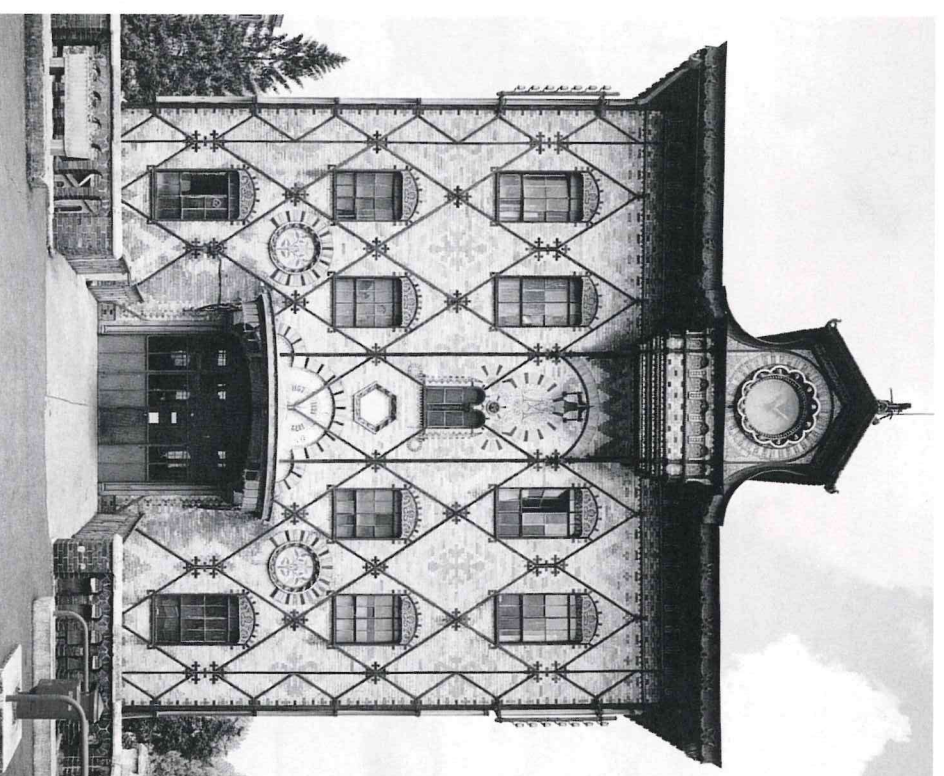
Cette mission de recherche et de documentation assure d'abord une « mise en mémoire » conservatoire de l'œuvre, qui procure de nouvelles sources aux historiens et révèle peu à peu l'intérêt de foyers artistiques locaux et régionaux. L'étude systématique d'édifices et d'objets voués à la transformation ou à la disparition permet aussi de raisonner sur la totalité du patrimoine bâti, pour orienter les protections sur les ensembles géographiques ou thématiques.

Par sa fonction essentielle de connaissance du patrimoine français, l'Inventaire général pose les bases d'une gestion prévisionnelle du territoire pour les responsables des collectivités locales et les aménageurs.

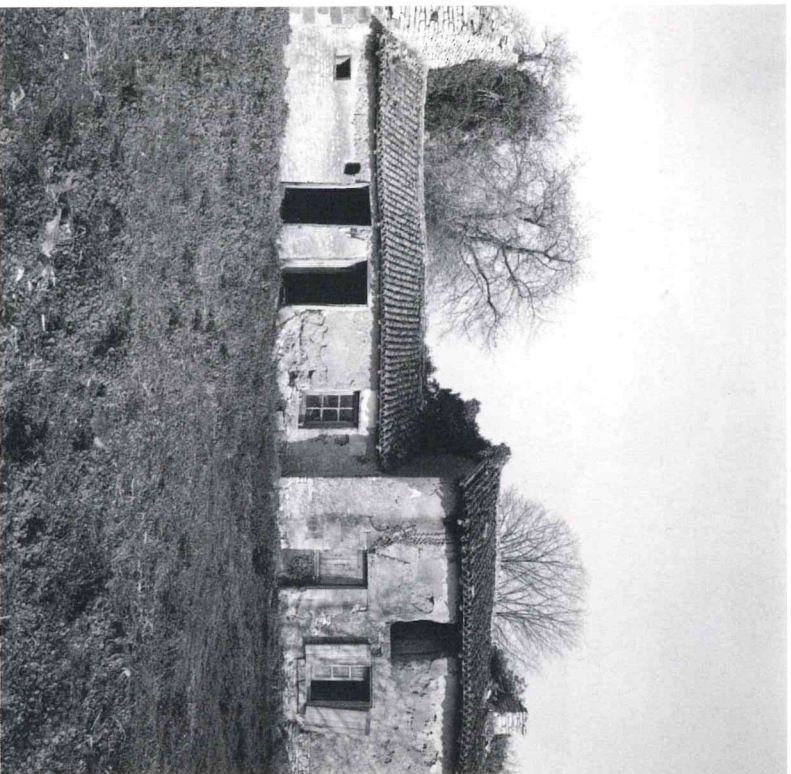
### **Une organisation fortement régionalisée, dans un cadre scientifique national**

Cette mission de recherche et de documentation est assurée par des équipes de chercheurs, de photographes, de dessinateurs, de documentalistes, au sein des directions régionales des Affaires culturelles, dans chacune des 22 régions françaises.

La Commission nationale de l'Inventaire, placée sous l'autorité du ministre de la Culture, garantit les grandes orientations et examine la programmation régionale. Une mission d'inspection existe depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1988. Elle est à présent placée auprès du directeur du Patrimoine, dans le cadre plus large de l'inspection générale du Patrimoine.



L'étude globale du site industriel de Noisiel, aménagé pour les besoins de la chocolaterie Menier de 1860 à 1920, a fait ressortir les étapes de l'organisation spatiale en fonction de la production industrielle, et l'intérêt des partis de construction choisis, notamment le moulin de J. Saulnier (1872-1874) à présent classé parmi les monuments historiques (Cliché Inventaire général, Philippe Fortin)



Une enquête de l'inventaire de Poitou-Charentes sur l'habitat en terre a révélé l'originalité et l'intérêt de ce mode de construction séculaire et permis la protection de cette ferme d'Ouzilly-Vignolles, dans la Vienne (inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques le 22 juin 1994)  
(Cliché Inventaire général de Poitou-Charentes)

Quant à la sous-direction de l'Inventaire général et de la documentation du patrimoine, elle constitue, au sein de la direction du Patrimoine, l'échelon d'impulsion et de coordination des travaux des régions. L'une de ses missions principales est d'élaborer, dans les différents domaines patrimoniaux, les méthodes qui assurent la rigueur scientifique des travaux d'inventaire et garantissent l'homogénéité de la documentation rassemblée, en vue de traitements automatiques des informations. Un important effort de formation initiale et continue à l'intention de tous les services du patrimoine est mené en relation avec l'École nationale du Patrimoine. Il se traduit par l'organisation de plusieurs stages annuels et débouchera prochainement sur des propositions harmonisées à l'échelle européenne.

Enfin, des liens privilégiés avec le CNRS ont été mis en place avec la création du Laboratoire de recherche sur le patrimoine français (unité mixte 22), qui développe des recherches dans quatre secteurs principaux : architecture, vitrail, patrimoine industriel, arts précieux.

### **Une méthode : les principes d'analyse scientifique, l'enquête territoriale**

« Le patrimoine français est inépuisable. » André Chastel usait volontiers de ces petites phrases légèrement provocatrices, pour obliger ses interlocuteurs à envisager les problèmes dans toute leur complexité au lieu de s'abriter derrière des simplifications abusives : comment établir un « inventaire général » du patrimoine, sans figer arbitrairement une notion dynamique par essence, qui englobe l'infinité variée des formes de la production artistique et celle, non moins inépuisable, des microcosmes des terroirs composant l'héritage national.

Ainsi la méthode fut-elle, dès la création de l'Inventaire, l'un des enjeux importants pour la réussite de l'entreprise. Depuis lors, une cellule de réflexion est chargée d'analyser les problèmes

méthodologiques et de concevoir les solutions et les instruments adaptés, selon deux axes principaux – les techniques et l'enquête topographique – qui doivent gouverner harmonieusement la prospection territoriale.

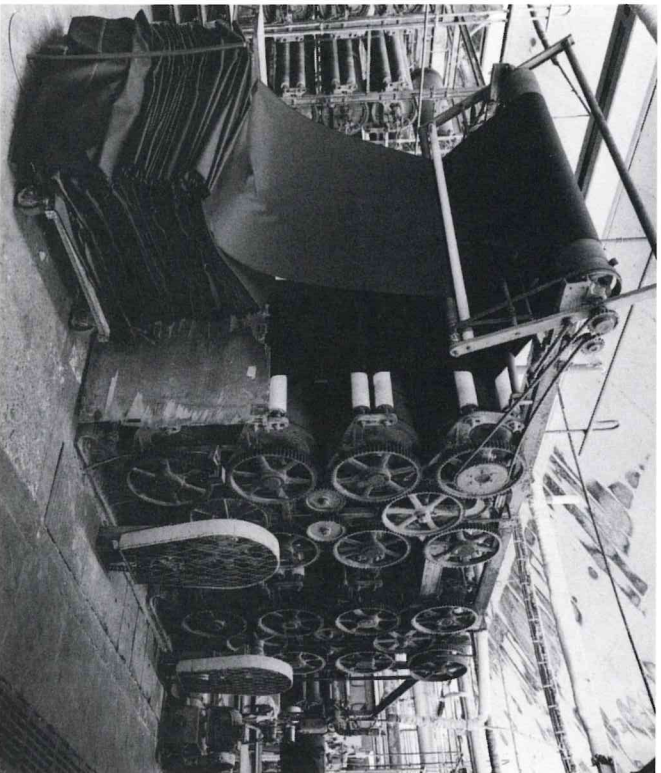
La réflexion sur les techniques a donné lieu à l'élaboration de méthodes d'analyse qui se sont déjà traduites par la publication de vocabulaires normatifs pour l'architecture, la sculpture, la tapisserie, les objets et le mobilier civil, le vitrail. Ces travaux lexicographiques ont pour but de rationaliser l'emploi des termes techniques propres à chaque art et d'offrir grâce au classement méthodique, le cadre d'une approche analytique. L'harmonisation en fonction de principes communs des méthodes traditionnellement propres à chaque art a permis notamment de traiter dans une seule base de données l'ensemble des disciplines relevant des objets mobiliers : peinture, sculpture, orfèvrerie, vitrail, mobilier, etc.

Cette base nationale – qui porte le nom de « Palissy », en l'honneur du célèbre céramiste français de la Renaissance – est elle-même harmonisée avec celle qui répertorie les œuvres immobilières, architecture (y compris l'architecture industrielle), jardins – intitulée « Mérimée », du nom de l'écrivain qui fut aussi le second inspecteur des monuments historiques français. Les développements, désormais nationaux et même internationaux, des *thesauri* et des systèmes descriptifs informatisés de l'Inventaire sont le signe d'une indéniable réussite dans ce domaine.

Le deuxième axe de réflexion porte sur la couverture du territoire et s'est traduit par une méthode de prospection exclusivement topographique, canton par canton, englobant dans une même enquête architecture et objets mobiliers, œuvres existantes et disparues : ainsi seulement pouvait être conservé le jeu de relations entre tous les composants du patrimoine, entre le château et ses fermes, l'église et son mobilier, le bâti urbain et son parcellaire foncier.



L'étude de la ville et du bâti urbain est l'un des axes majeurs de l'Inventaire général. Lorsque l'exploration des sources et l'analyse de la structure urbaine sont menées en parallèle, l'histoire de la ville en sort profondément renouvelée. Montpellier, le quartier Saint-Firmin et l'avenue Foch (Cliché Michel Descosy, Inventaire général de Languedoc-Roussillon)



Dans ses programmes d'enquête sur le patrimoine industriel,  
l'Inventaire général associe l'étude des machines à celle de l'architecture  
et des bâtiments industriels  
Ici un atelier de l'usine de velours Cosserrat, à Amiens (Picardie)  
(Cliché Inventaire général de Picardie)

Le domaine couvert en architecture correspond à un inventaire du patrimoine bâti public ou privé qui se veut exhaustif pour la période comprise entre le <sup>ve</sup> siècle et 1940, sélectif pour les autres périodes. En ce qui concerne le patrimoine mobilier, sont systématiquement inventoriés les objets se trouvant dans les édifices publics non gardés.

Depuis les débuts de l'Inventaire, la méthode est en constante évolution. Les premières prescriptions, nées dans l'enthousiasme gaulien des années soixante, supposaient une analyse très fouillée de chaque œuvre, accompagnée d'un nombre considérable de photographies et de relevés. Les années soixante-dix ont introduit une première distinction entre étude approfondie et recensement rapide, en introduisant auprès du lourd « inventaire fondamental », un plus léger « pré-inventaire normalisé ». Rebaptisé depuis « inventaire topographique », il vise à identifier les œuvres par une courte notice informatisée accompagnée de photographies et d'une cartographie. Les années quatre-vingt ont vu disparaître la formule d'origine au profit des « études de l'inventaire », qui favorisent une approche plus souple de recherches destinées à la publication sur des sujets d'une grande variété.

#### **Le système documentaire : bases de données et banques d'images**

Les résultats de la recherche une fois mis en forme et classés sont informatisés et microfilmés, de manière à permettre la consultation des données informatiques et des photographies dans toute la France (actuellement 10 000 microfiches). Ainsi s'est peu à peu constitué le plus important fonds documentaire jamais rassemblé sur le patrimoine français, soit plus de 2 millions de photographies, 30 000 relevés et 6 000 cartes.

Le système documentaire est fondé sur deux bases de données nationales, Mérimée et Palissy.

La base Mérimée traite l'ensemble des informations disponibles sur le patrimoine monumental français, à la fois les édifices et ensembles étudiés par l'Inventaire général, et les immeubles classés et inscrits au titre de la loi sur les Monuments historiques. Elle comporte actuellement 120 000 références (1994).

La base Palissy concerne le patrimoine mobilier français, et plus précisément les objets étudiés par l'Inventaire général et les objets classés au titre de la loi sur les Monuments historiques. Elle comporte actuellement 160 000 références (1994).

D'autres outils de gestion documentaire ont été développés pour la gestion des photographies et des documents graphiques, ainsi que pour le traitement des sources documentaires (catalogage et dépouillement bibliographique au format Unimarc) pour favoriser les échanges avec le catalogue collectif de France et le réseau des bibliothèques.

#### **Au service du public : centres de documentation, expositions, publications**

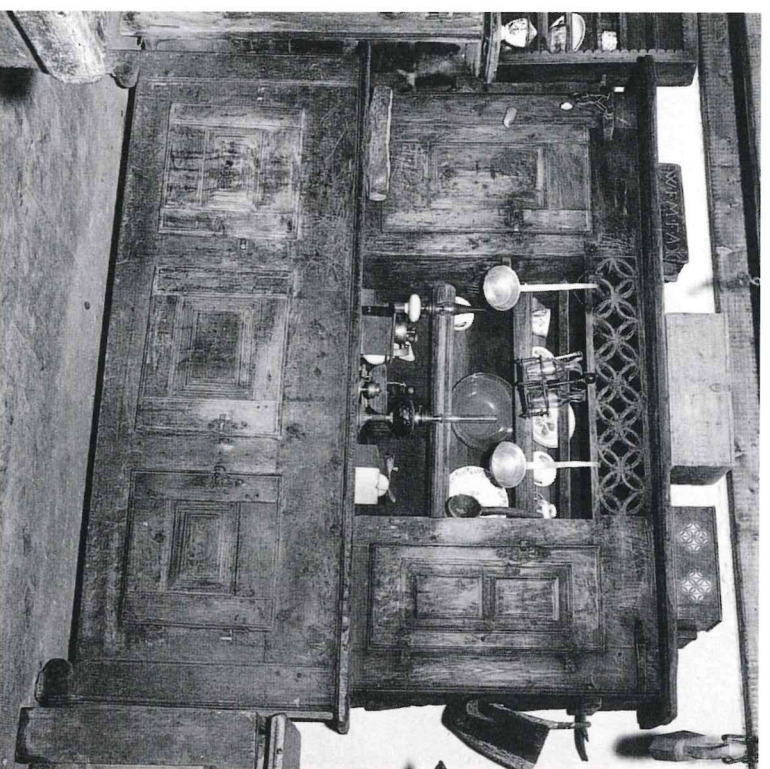
À Paris et dans chaque direction régionale des Affaires culturelles, les centres de documentation du Patrimoine permettent au public d'accéder aux dossiers de l'Inventaire et de consulter sur demande la documentation des services des monuments historiques, de l'archéologie et de l'ethnologie.

Grâce à l'informatique et aux nouvelles technologies de l'image, les centres de documentation permettent aussi l'interrogation des bases nationales Mérimée (sur l'architecture) et Palissy (sur les objets mobiliers) et la consultation de la documentation microfichée.

Un service Minitel est ouvert depuis juin 1994, pour la consultation de la base Mérimée, par le 36.14 Joconde, code Mérimée.

Le réseau international Internet offre également l'accès de Mérimée dans le monde entier.

Depuis sa création, l'Inventaire s'applique aussi à mieux faire connaître le patrimoine de chaque région de France, en particulier



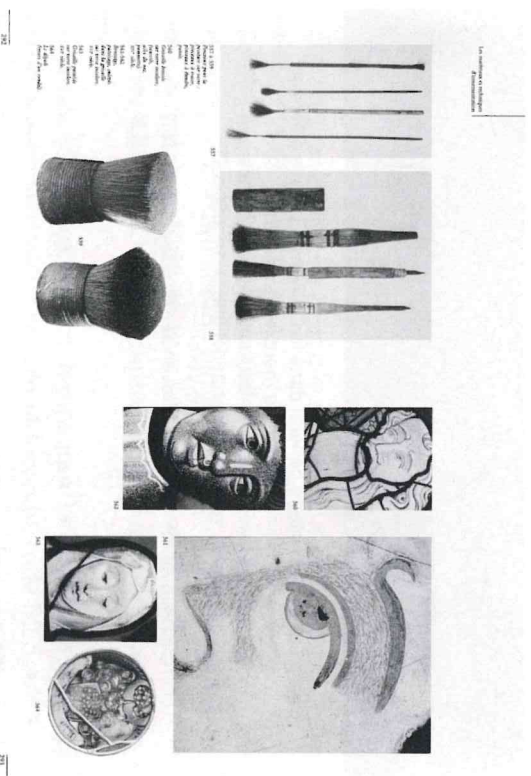
L'enquête de l'Inventaire général dans le Queyras a permis d'étudier un grand nombre de meubles de qualité,

encore conservés dans les familles queyrassines  
Ici un buffet vaisselier caractéristique (XVIII<sup>e</sup> siècle ?),

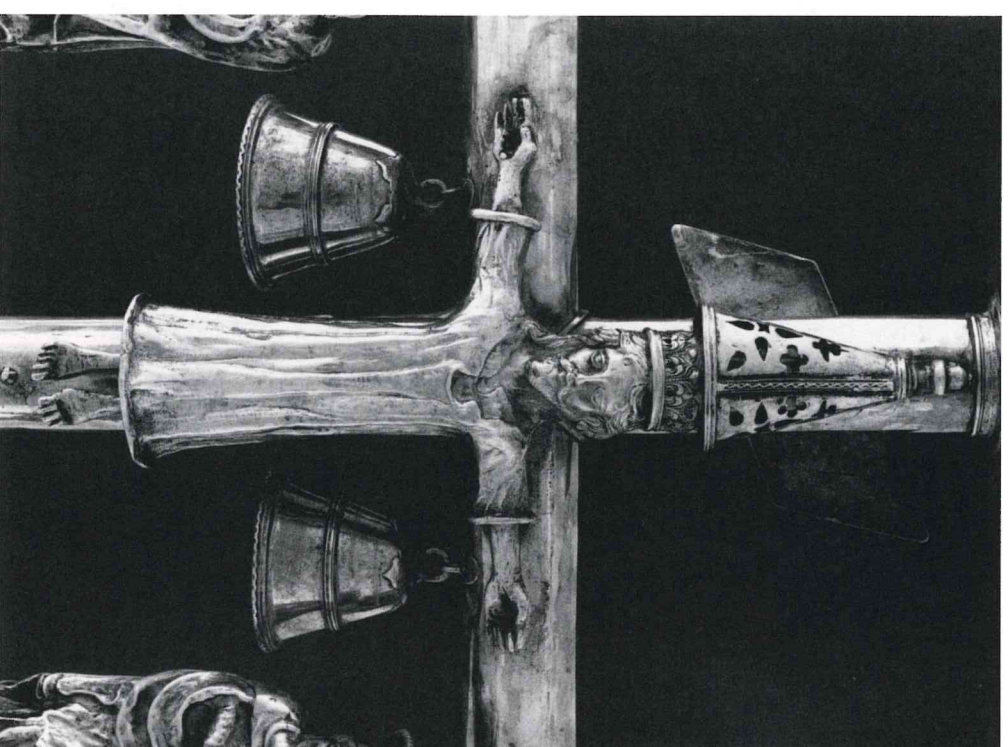
à Saint-Véran

(Cliché Inventaire général, Provence - Alpes - Côte d'Azur)

aux habitants et aux visiteurs, grâce à ses expositions et à de nombreuses publications, près de 350 en 30 ans. Une dizaine de collections cherche à toucher des publics variés, professionnels, chercheurs, lecteurs éclairés ou curieux. Les *Principes d'analyse scientifique* (coédités avec l'Imprimerie nationale) et *Documents et Méthodes* sont consacrés aux méthodes, tandis que les enquêtes régionales publiées avec l'Imprimerie nationale dans les *Inventaires topographiques* jusqu'en 1989 (17 volumes parus), paraissent dans les *Cahiers du Patrimoine*, les *Images du Patrimoine*, les *Itinéraires du Patrimoine*, et sous leur forme informatique dans les *Indicateurs du Patrimoine*. Il faut encore ajouter le *Recensement des vitraux de la France* (avec le CNRS) pour le domaine particulier du vitrail ancien.



Collection des Principes d'analyse scientifique,  
le *Vocabulaire du vitrail*, p. 292-293,  
Imprimerie nationale Éditions - Inventaire général, Paris 1993



Des enquêtes thématiques à l'échelle d'une région contribuent à révéler l'ampleur et la qualité de l'activité artistique dans les foyers locaux et régionaux trop souvent méconnus

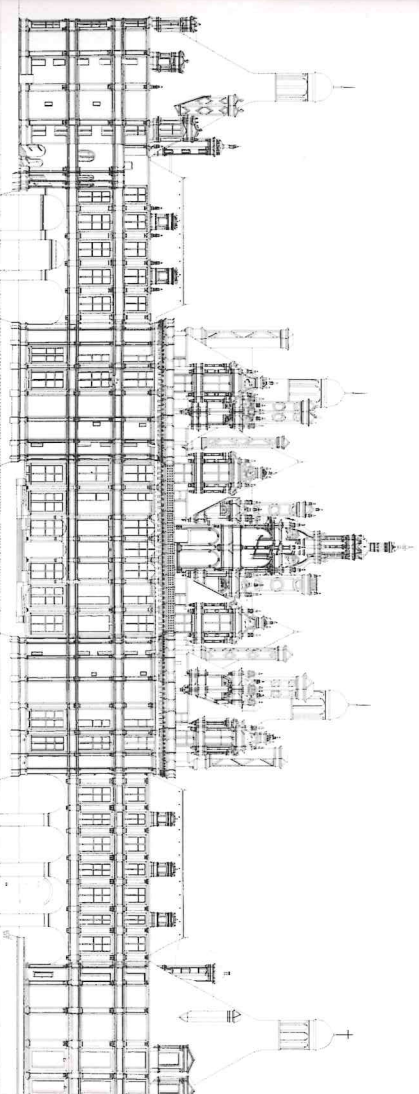
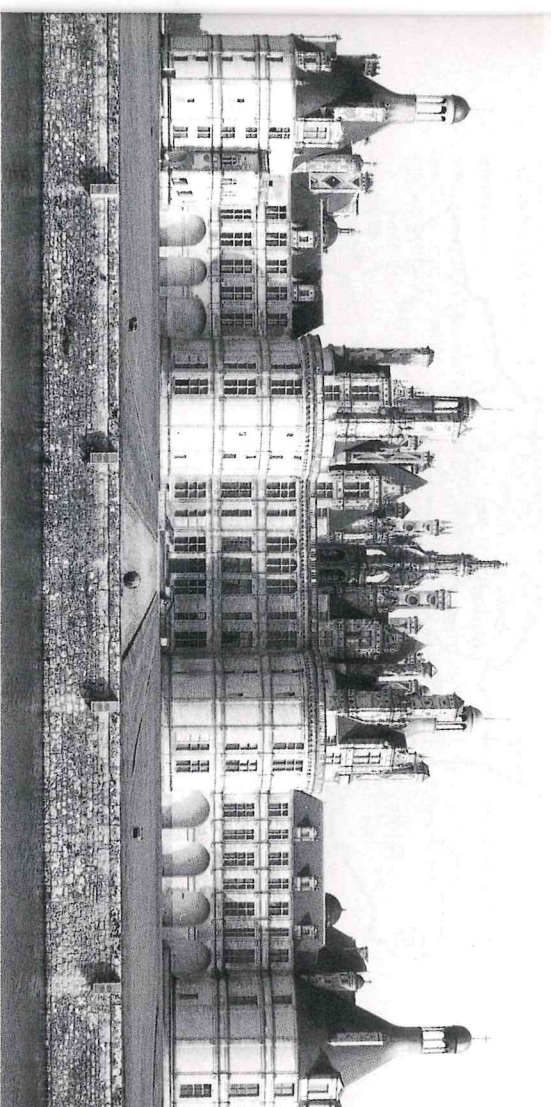
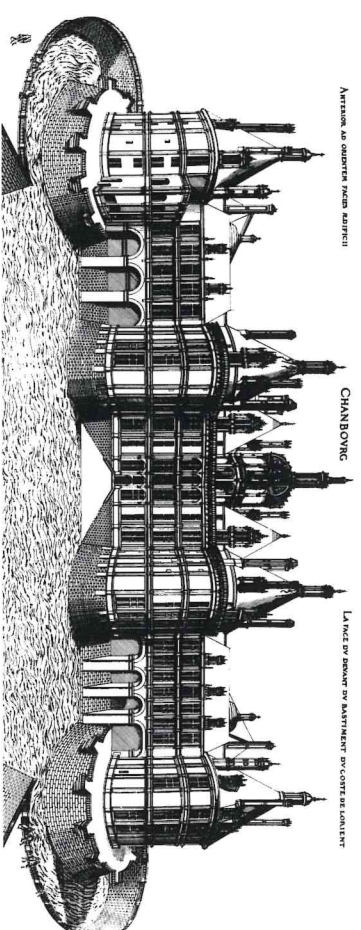
L'enquête sur l'orfèvrerie bretonne a ainsi révélé l'impressionnante quantité des pièces d'orfèvrerie produites du <sup>xiii</sup>e au <sup>xix</sup>e siècle, et l'originalité de certaines créations, telle cette croix de procession de l'orfèvre M.H., datée de 1671, conservée à Saint-Sauveur (Finistère) (Cliché Artur-Lambart, Inventaire général de Bretagne)

# La photogrammétrie

La photogrammétrie est une technique qui permet, à partir de photographies d'objets quelconques, de déterminer leur forme, de mesurer leurs dimensions et de les situer dans l'espace. Ces mesures peuvent être transcrites graphiquement suivant une projection géométrale, à une échelle définie, ou numériquement sous la forme de fichiers de points tridimensionnels codifiés.

Pour l'architecture, la photogrammétrie permet d'analyser les techniques de construction, les formes, les tracés architectoniques et les proportions des édifices, d'en préciser la chronologie et l'évolution stylistique pour des besoins de restauration, de description ou de documentation.

Chambord. Trois représentations de la façade est :  
Androuet du Cerceau (1576-1579),  
photographie et relevé par photogrammétrie.



## Services régionaux de l'Inventaire et centres de documentation du Patrimoine dans les directions régionales des Affaires culturelles



Les Services régionaux de l'Inventaire  
et leur date de création dans chaque région

|                                                                                                           |                                                                                                                      |                                                                                                                   |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Alsace</b><br>Palais du Rhin<br>2, place de la République<br>67000 Strasbourg<br>Tél. : 88 23 42 50    | <b>Corse</b><br>19, cours Napoléon<br>B.P. 301<br>20179 Ajaccio Cedex<br>Tél. : 95 51 53 35 37                       | <b>Midi-Pyrénées</b><br>37 bis, rue du Roquelaine<br>31080 Toulouse Cedex<br>Tél. : 61 62 01 45                   |
| <b>Aquitaine</b><br>6 bis, cours de Gourgue<br>33074 Bordeaux Cedex<br>Tél. : 56 51 39 06                 | <b>Franche-Comté</b><br>9 bis, rue Charles-Nodier<br>25043 Besançon Cedex<br>Tél. : 81 65 72 00                      | <b>Nord - Pas-de-Calais</b><br>Hôtel Scribe<br>1, rue du Lombard<br>59800 Lille<br>Tél. : 20 06 87 58             |
| <b>Auvergne</b><br>Hôtel de Chazerat<br>4, rue Pascal<br>63000 Clermont-Ferrand<br>Tél. : 73 41 27 30     | <b>Haute-Normandie</b><br>2, rue Maladrevie<br>76000 Rouen<br>Tél. : 35 89 48 49                                     | <b>Pays de la Loire</b><br>1, rue Stanislas-Baudry<br>44035 Nantes Cedex<br>Tél. : 40 14 23 50                    |
| <b>Basse-Normandie</b><br>10, rue Bailey<br>14052 Caen Cedex<br>Tél. : 31 46 39 10                        | <b>Ile-de-France Paris</b><br>Grand Palais - Porte C<br>75008 Paris<br>Tél. : 42 99 44 30                            | <b>Picardie</b><br>5, rue Henry-Daussy<br>80044 Amiens Cedex<br>Tél. : 22 97 33 72                                |
| <b>Bourgogne</b><br>Hôtel Chartraire de Montigny,<br>41, rue Vannote<br>21000 Dijon<br>Tél. : 80 72 53 24 | <b>Languedoc - Roussillon</b><br>5, rue de la Salle-l'Évêque<br>B.P. 2051<br>34026 Montpellier<br>Tél. : 67 02 32 00 | <b>Poitou - Charentes</b><br>102, Grand'Rue<br>86020 Poitiers<br>Tél. : 49 36 30 05                               |
| <b>Bretagne</b><br>Hôtel de Blossac<br>6, rue du Chapitre<br>35044 Rennes Cedex<br>Tél. : 99 29 67 58     | <b>Limousin</b><br>4-6, rue Haute de la Comédie<br>87036 Limoges<br>Tél. : 55 45 66 57                               | <b>Provence - Alpes - Côte-d'Azur</b><br>21, boulevard du Roi-René<br>13617 Aix-en-Provence<br>Tél. : 42 16 19 60 |
| <b>Centre</b><br>6, rue de la Manufacture<br>45000 Orléans<br>Tél. : 38 78 85 21                          | <b>Lorraine</b><br>Hôtel Ferraris<br>29, rue du Haut-Bourgeois<br>54001 Nancy<br>Tél. : 83 32 90 63                  | <b>Rhône - Alpes</b><br>Le Grenier d'Abondance<br>6, quai Saint-Vincent<br>69001 Lyon<br>Tél. : 72 00 44 00       |
| <b>Champagne - Ardenne</b><br>3, faubourg Saint-Antoine<br>51037 Châlons-sur-Marne<br>Tél. : 26 70 36 81  |                                                                                                                      |                                                                                                                   |

Achevé d'imprimer  
le 18 novembre 1994  
sur les presses de l'Imprimerie nationale  
Jean-Claude SAFACHE étant directeur